



DÉLIBÉRATION N°18

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2026

OBJET : Fourniture de coffrets constitués de produits gastronomiques pour les cadeaux de Noël des personnes âgées de la Ville de Levallois

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 11 juin 2026 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 22 juin 2026, dans le bureau du CCAS situé au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'administration du CCAS de Levallois.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Monsieur Frédéric DUPONT
Monsieur Yvon LEVECQ, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Monique FOLLIAU, Madame Stéphanie MARTINET, Madame Laurence PETIT
Administratrices nommées par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Monsieur Bastien GUIMARD, Administrateur nommé, par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent: /

Administratrice excusée:

Madame Marie-Paule BLADIER, Administratrice nommée

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

Acte publié électroniquement
le : 23 JUIN 2026

**FOURNITURE DE COFFRETS CONSTITUES DE PRODUITS GASTRONOMIQUES POUR
LES CADEAUX DE NOEL DES PERSONNES ÂGÉES DE LA VILLE DE LEVALLOIS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles R 123-21-2 et R123-20,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDÉRANT qu'une procédure d'appel d'offres ouverte a été organisée en vue de la fourniture de coffrets constitués de produits gastronomiques pour les cadeaux de Noël des personnes âgées de la Ville de Levallois, le marché étant arrivé à terme,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication aux journaux BOAMP et JOUE le 29 janvier 2026,

CONSIDÉRANT que six sociétés ont remis une offre avant la date limite de réception des offres, fixée au 9 mars 2026,

CONSIDÉRANT qu'après analyse des offres par le CCAS, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 juin 2026, a décidé d'attribuer le marché à la société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères de jugement des offres établis pour cette procédure,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente à signer à l'expiration du délai réglementaire, l'accord cadre à bons de commande relatif à la fourniture de coffrets constitués de produits gastronomiques pour les cadeaux de Noël des personnes âgées de la Ville de Levallois avec la société FLEURONS DE LOMAGNE, ZI Naudet 32700 LECTOURE, selon les modalités suivantes :

Le montant maximum annuel des bons de commande est fixé à 215 000 € HTVA. Il n'y a pas de montant minimum.

Les prestations débiteront à compter de la notification du marché et ce, pour une durée d'un an. Le marché pourra être reconduit tacitement pour une même durée, dans la limite de 3 fois.

ARTICLE 2 : D'imputer le montant de la dépense sur les crédits inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Acte publié électroniquement
le 23 JUIN 2026



Pour extrait conforme.

Pour Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON

Vice-présidente du CCAS

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20260622-20260618-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026